

Communes & Climat – Numérique responsable
14.09.2023

Responsabilité numérique des entreprises (RNE)

Anne Nicole
Collaboratrice scientifique, chargée de projet RNE

Responsabilité numérique des entreprises

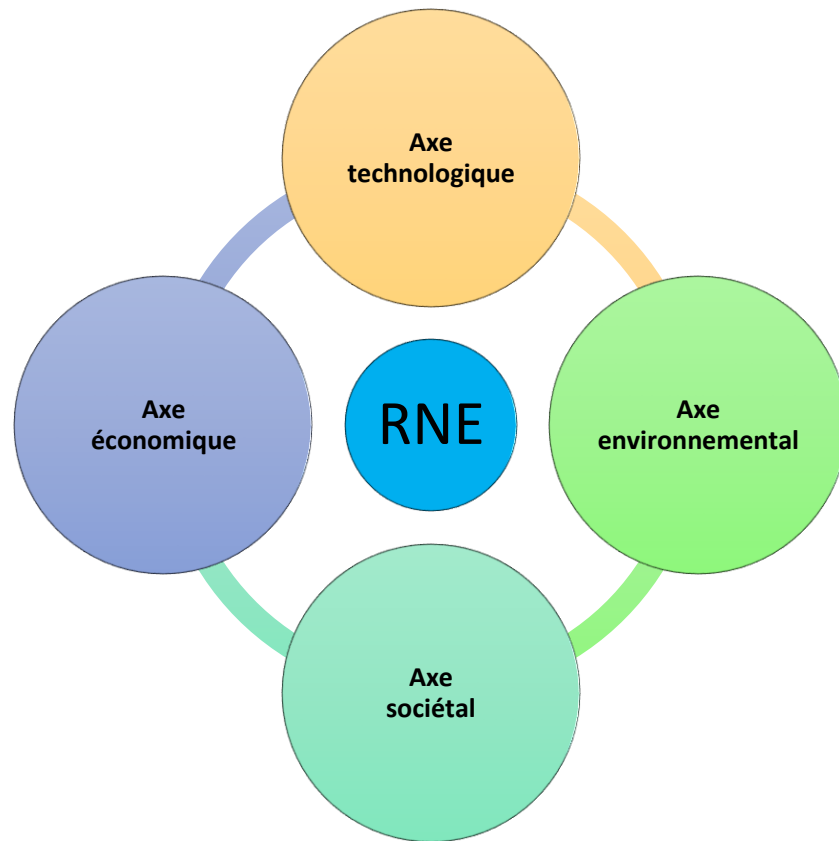
- Qu'est ce que la RNE ?
- Les différentes mesures du programme proposé par le DEE
- Quelles pistes pertinentes pour les collectivités ?

Qu'est ce que la RNE ?

A l'instar de la responsabilité sociale des entreprises (RSE), la RNE définit un ensemble de lignes de conduite applicables aux usages numériques au sein de l'organisation.

Les mesures mises en place sont propres à chaque organisation, et s'articulent sur 4 axes :

- Responsabilité économique
- Responsabilité environnementale
- Responsabilité technologique
- Responsabilité sociétale



Responsabilité économique

Exploiter les technologies numériques pour augmenter la compétitivité et la productivité ... mais pas seulement !

- Inscrire l'usage de ces technologies au cœur d'une stratégie responsable
- Promouvoir des valeurs fortes
- Etablir des partenariats de confiance

Responsabilité environnementale

Comment agir aux côtés des individus et des institutions pour réduire l'empreinte environnementale du numérique ?

- Utiliser les technologies numériques pour optimiser la consommation d'énergie
- Appliquer des politiques responsables dans le choix de l'infrastructure numérique, ainsi que dans l'achat et le renouvellement d'équipements
- Choisir des partenaires et des prestataires de services en fonction de leur politique environnementale

Responsabilité technologique

Faire de la protection des données personnelles et de la prévention des cyber-risques une priorité

- Se mettre en conformité avec le cadre légal (nLPD)
- Mettre en œuvre une politique de cyber-sécurité adaptée pour sécuriser les informations de l'entreprise et de ses partenaires
- Etablir des protocoles clairs et transparents, et former toutes les parties prenantes

Responsabilité sociétale

Considérer les choix technologiques dans une perspective sociale, afin de garantir un environnement de travail juste et sain, en accord avec les valeurs de l'entreprise et en prise avec les attentes sociétales

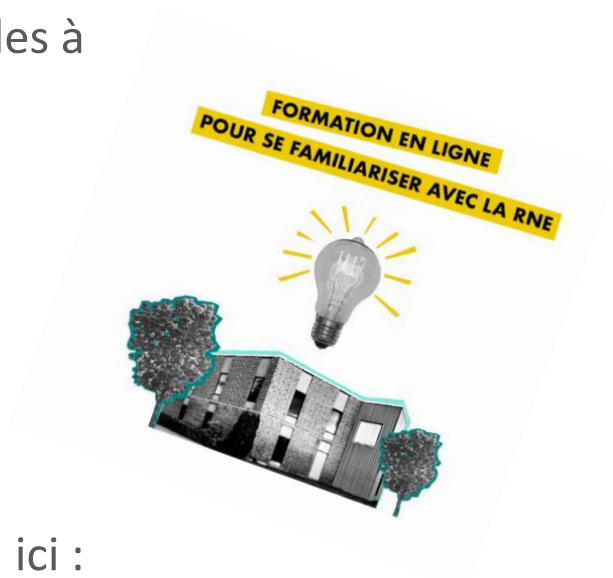
- Accompagner systématiquement les personnes dans l'appropriation de nouveaux outils
- Garantir des possibilités de formation facilement accessibles, afin de favoriser l'acquisition de nouvelles compétences, et de lutter contre l'exclusion et le décrochage numérique
- Favoriser des solutions techniques éthiques, et inclure ces enjeux dans la charte de l'entreprise

Les différentes mesures proposées par le DEE

Promouvoir des pratiques responsables au sein du tissu économique genevois par une série de mesures accessibles à tous :

- Une [formation en ligne](#)
- Une [formation continue à la HEG](#)
- Un [outil d'auto-évaluation](#) du niveau de responsabilité numérique de son organisation

L'ensemble des informations et ressources est disponible ici :
[Entreprises et numérique | ge.ch](#)



Comment exploiter ces ressources en tant que collectivité ?

- Interroger le niveau de responsabilité numérique de son organisation, à l'aide des outils destinés aux entreprises
- Promouvoir ces outils son territoire, et plus largement promouvoir les contenus et outils en accès libre, et contribuer ainsi à la diffusion libre des savoirs et des connaissances
- Organiser des formations destinées spécifiquement aux entreprises du territoire
- S'appuyer sur les principes de la RNE pour diffuser une charte de bonnes pratiques numériques destinée à tous les acteurs du territoire
- ... Vos suggestions et avis ?